



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

statistiques

Question écrite n° 64588

Texte de la question

Mme Odette Duriez attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les crédits d'impôts dont peuvent bénéficier les parents qui font appel à des entreprises de soutien scolaire. Elle souhaite savoir si ses services disposent d'une évaluation du montant total des crédits d'impôts liés au soutien scolaire. Dans l'affirmative, elle le prie de bien vouloir communiquer à la représentation nationale ces données. Dans le cas contraire, elle lui demande s'il envisage de demander à ses services d'établir une telle estimation, qu'elle considère comme importante dans le cadre de l'élaboration de la politique budgétaire.

Texte de la réponse

L'exploitation des données tirées des déclarations d'impôt sur le revenu ne permet pas d'isoler, au sein des dépenses exposées à raison de l'emploi d'un salarié à domicile, celles afférentes au soutien scolaire. En effet, il n'existe pas de restitution statistique par nature de charges exposées. Il n'est donc pas possible d'apporter une réponse positive à la question posée.

Données clés

Auteur : [Mme Odette Duriez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64588

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2005, page 4734

Réponse publiée le : 28 juin 2005, page 6478